[illegible] la commission 3 francs [illegible] de la commission 5 fr. (adopté).
N° 71. — Seigle en grains; chiffre de la commission 6 francs (adopté); seigle en farines, chiffre de la commission 5 francs (adopté).
M. Raynal développe un amendement tendant à réduire de 3 fr. à 1 fr. les droits sur les maïs en grains.
Les évènements ont infligé un démenti formel aux assertions des partisans du droit; les maïs ont atteint des prix tels que treize distilleries de grains ont disparu; celles qui fonctionnent encore vivent sur le stock qui existait encore en France avant l'établissement du droit.
La Chambre va dire si ces établissements doivent fermer leurs portes et renvoyer leurs ouvriers.
La commission soutient que les distilleries industrielles ont fait disparaître les distilleries agricoles, c'est une erreur; les distilleries agricoles ont disparu par le fait de la commission des distilleries agricoles.
Sans le droit de 3 francs, les grandes usines de Marseille et de Bordeaux n'auraient pas congédié leurs ouvriers; elles continueraient à travailler.
On dit que la prochaine récolte sera bonne et que le prix du maïs baissera; mais à la Plata, le pays qui envoyait en France le plus de maïs, la récolte est nulle.
Aussi, je supplie la Chambre de marquer sa sympathie pour cette réduction, et si elle ne veut pas accepter mon amendement, qu'elle vote 1 fr. 75 ou 2 fr., mais qu'elle repousse le droit de 3 fr. demandé par la Commission. (Bruit de conversations.)
M. Thomson, rapporteur, explique la disparition des distilleries par la diminution du prix de l'alcool coïncidant avec une élévation considérable de la matière première, du reste elles sont encore plus de 40 qui sont en train de se transformer employant en même temps que du maïs, du mélasse et des céréales indigènes.
M. Gouzon demande que l'on réduise à 1 fr. 50 le droit sur les maïs car, suivant lui, ce droit n'a pour but que de protéger contre les produits français l'industrie de la betterave (réclamations sur quelques bancs.)
Le chiffre de la commission 3 fr. sur les maïs en grains mis aux voix est adopté par 308 voix contre 214.
La chambre adopte ensuite le droit de 5 fr. sur les maïs en farine.
N° 74. — Malt (orge germée). Le chiffre de la commission 5 fr. par 100 kil. est adopté.

LE DROIT SUR LE PAIN

N. 75 *Biscuits de mer et pain.* (Chiffre de la Commission par 100 kilog 6 fr.)
M. Maigne dépose une demande de scrutin; aucun gouvernement n'avait osé encore demander un impôt sur le pain, dit-il; cette honte était réservée au gouvernement républicain. (Applaudissement à gauche.)
Il faut que nous sachions où sont les affameurs du peuple et où sont les fils de la révolution. (Rires ironiques à droite.)
M. de Villebois-Mareuil, rapporteur: En 1861, le pain a été frappé d'un droit de 1 fr. 20, et depuis cette époque, le pain n'a pas cessé de payer ce droit, il n'y a donc pas innovation, mais simplement une augmentation qui a pour but de faire cesser une inégalité flagrante.
On imposait le blé et la farine, il fallait donc imposer le pain.
M. Peytral. — C'est avec l'argument contraire qu'on a obtenu de la Chambre le droit sur le blé. (Rumeurs au centre).
M. Méline, de sa place, interpelle M. Peytral: leurs paroles se perdent dans le bruit.

LA BOULANGERIE DANS LE NORD

M. de Villebois-Mareuil. — Ce qui est certain, c'est qu'on ne pouvait prévoir que l'importation du pain prendrait une importance excessive, et atteindrait douze millions de kilog. (Réclamations à gauche.)
M. Viger. — Mais certainement, voyez ce qui se passe dans le département du Nord.
M. de Villebois-Mareuil. — A la frontière, l'industrie de la boulangerie est ruinée; il y a non seulement un danger pour le commerce français, mais aussi pour la défense nationale. Les droits proposés par la commission des douanes sont de beaucoup inférieurs à ceux des nations qui nous entourent. (Applaudissements à droite.)
M. Viger demande d'ajouter que le droit ne soit pas applicable aux petites quantités de pain importées par les riverains pour leur consommation journalière.
M. Dumez. — Souvenez-vous, qu'un jour, les ouvriers ont écrit sur leur drapeau: Du pain ou du plomb. Il ne faut pas l'oublier. (Exclamations ironiques à droite).
M. de Villebois-Mareuil. — Vous savez bien qu'il ne s'agit pas d'un impôt sur le pain, mais d'un droit sur le pain fabriqué à l'étranger.
M. Peytral. — On a dit que le droit sur le blé n'aurait pas de répercussion sensible sur le pain et pourtant vous voyez que vous êtes obligé de confesser le contraire.
M. Méline. — Mais c'est évident.
M. Peytral, après avoir longuement expliqué comment s'est opérée l'importation du pain à la frontière, veut bien reconnaître que le droit demandé est logique, mais ajoute-t-il bien vite, il est injuste si quelques centaines de mille ouvriers peuvent profiter de l'importation du pain à la frontière, pourquoi leur enlever cet situation?
M. Terrier. — Pour moi, j'ai bien voté les droits sur les blés, mais je refuserai de voter le droit sur le pain. (Interruptions au centre.)
M. Viger. — Vous voulez bien protéger vos électeurs mais vous ne voulez pas protéger les boulangers du Nord.
M. Terrier. — Il n'est pas possible de créer par des lois une égalité absolue pour tous les citoyens. Exclamations à droite, cris: la clôture.)
M. Viger défend sa proposition additionnelle.
On met aux voix le chiffre de 6 francs proposé par la commission et le gouvernement. L'agitation est extrême.
Il est repoussé par 241 voix contre 216. (Applaudissements à gauche.)
M. Méline est furieux et rassemble autour de lui ses amis.
M. Dumay demande de fixer à un des plus prochains mercredis la question brûlante (sic) des bureaux de placement.
M. Rey dit que la commission saisie du projet de loi s'en occupe.
La séance levée à 7 heures 10, et renvoyée à demain.

NOUVELLES DU JOUR

L'affaire du Panama

Paris, 15 juin. — Le bruit de la comparution de MM. de Lesseps et autres devant M. Prinet est inexact; M. Prinet, qui souffre actuellement de la goutte, n'est pas venu aujourd'hui à son cabinet; d'autre part le dossier de l'affaire n'a pas dû lui parvenir avant ce matin au plus tôt, car il était encore samedi soir chez M. Quesnay de Beaurepaire.
C'est pour les deux raisons ci-dessus que, comme nous l'avons annoncé, M. Prinet a lancé les citations pour les 22 et 23 courant.
Paris, 15 juin. — L'impression que nous avons recueillie aujourd'hui, l'affaire étant déjà un peu tapée, comme on dit vulgairement, est que l'instruction contre les Administrateurs du Panama durera des années ou n'aboutira qu'à des poursuites pour des faits de moindre importance constituant des violations quelconques à la loi sur les sociétés.
Ainsi que nous le faisions prévoir, le gouvernement ne veut qu'éviter un nouveau débat passionné à la Chambre des députés républicains tout heureux d'invoquer le glorieux passé de M. de Lesseps pour qu'il ne soit pas voué aux gémonies et eux avec lui.

Arrestation d'un banquier à Paris

Paris, 15 juin. — Ce soir, M. Guérin, commissaire de police, a procédé à l'arrestation du sieur Favre, banquier, rue de la Victoire, 56.
Les opérations de Favre consistaient principalement en spéculations sur les courses: pour quatre mille francs déposés, les clients devaient toucher trois cents francs par mois.
Dans un prospectus, qui est un chef-d'œuvre d'aplomb, Favre mettait les amateurs en garde contre les promesses fantastiques dont les évènements récents ont malheureusement démontré l'inanité (sic), et il concluait à la confiance absolue que devaient inspirer les siennes.
Ses victimes sont nombreuses, paraît-il. Favre a été ce soir même, écroué au dépot.

Une réunion révisionniste à Paris

Paris, 15 juin. — Les groupes révisionnistes de la Seine, réunis, ce soir, salle Wagram, ont voté un ordre du jour invitant les députés révisionnistes, présents pour la plupart à la réunion, à poursuivre la mise en accusation des ministres et des traîtres qui se vendent ou laissent vendre les secrets de la défense nationale à l'étranger, qu'ils s'appellent Tripone, Mathieu, Ladvocat ou même Freycinet.
Au cours de la réunion, M. Philibert Roger, directeur de l'*Alerte*, connu pour ses opinions sémitiques, a été violemment expulsé par une dizaine d'assistants qui l'ont mis dans un piteux état.
Les divers orateurs ont vivement attaqué la féodalité juive, ils ont dénoncé les manœuvres financières.
M. Laur, notamment, a accusé M. de Rostchild d'avoir trahi la France en faveur de l'Allemagne, en empêchant l'emprunt russe.

Une catastrophe en Russie

Paris, 15 juin. — D'après une dépêche de Moscou, un bateau contenant cinq cents condamnés à destination de la Sibérie, aurait sombré jeudi, dans le Volga.
Un grand nombre auraient péri. Les détails manquent.

La grève de Lyon

Lyon, 15 juin. — Ce matin, la Compagnie des tramways a voulu faire sortir un camion pour aller chercher du fourrage à la gare de l'Est, mais les grévistes l'ont dételé et laissé en panne au milieu de la rue.
Les grévistes arrêtés hier soir n'ont pas été remis en liberté. Quelques arrestations seront maintenues, et les individus passeront cette après-midi au petit parquet. M. Chenest, procureur de la République, a déclaré qu'il fallait faire quelques exemples.
A onze heures, le préfet a reçu contradictoirement les administrateurs de la compagnie et les délégués de la chambre syndicale des grévistes. L'entrevue a duré une heure.
Le préfet a offert de nommer un arbitre qui résoudrait les questions pendantes, mais il faudrait pour cela que le travail reprît immédiatement.
Les administrateurs de la compagnie ont accepté ce système, mais les délégués grévistes ont déclaré qu'ils ne pouvaient l'accepter, leur mandat ne leur permettant pas de prendre une solution.
Ils rendront compte ce soir aux grévistes de leurs démarches.

Vols à Lyon

Lyon, 15 juin. — La police a arrêté, aujourd'hui 14 individus pour vols de soies et recel. D'autres arrestations en assez grand nombre, sont probables pour demain.

Les évènements du Tessin

Berne, 15 juin. — Le Conseil fédéral s'est prononcé pour l'amnistie en faveur des personnes compromises dans les évènements du Tessin.

Brigands et soldats russes

Saint-Pétersbourg, 15 juin. — On mande de Batoum qu'une chaloupe dans laquelle se trouvaient cinq soldats russes a rencontré en mer une embarcation à 12 rames montée par des indigènes suspects.
Les soldats ont ordonné à cette embarcation de s'arrêter, mais les indigènes ont tiré sur eux et en ont tué quatre et blessé un.
Le fait ayant été remarqué du rivage, une autre chaloupe, montée par quatre soldats, a été envoyée à la poursuite des brigands, mais ces quatre soldats ont eu le même sort que leurs camarades.
Une troisième chaloupe, portant aussi des soldats, ayant été envoyée contre les brigands, ces derniers ont fini par prendre la fuite.
Il y a en tout six soldats tués et trois blessés. Une canonnière a reçu l'ordre de faire la chasse aux brigands.

Les Italiens à Massouah

Rome, 15 juin. — M. di Rudini déclare au Sénat qu'il a maintenu l'occupation du triangle de Massouah, d'Asmara et de Ksrey; il a réduit les plans d'organisation militaire de l'Afrique contre l'avis de la commission.
Massouah, ajoute-t-il, ne peut-être abandonné; limiter l'occupation est une question italienne, l'abandon serait une question internationale qui troublerait l'équilibre de la mer Rouge. Néanmoins, il faut éviter les luttes inopportunes pour notre position en Europe et en raison de notre situation financière et économique.

La protection des étrangers en Chine

Paris, 15 juin. — A la suite de la démarche du corps diplomatique, l'empereur de Chine vient de signer un décret qui prescrit toutes les mesures nécessaires pour la protection des missions. Les auteurs des désordres qui se sont produits dans le Yang-Tsée seront punis, et une prompte solution sera donnée aux affaires pendantes.
La proclamation de l'empereur sera affichée dans toutes les provinces.

Le droit sur les maïs

Paris, 15 juin. — La commission des douanes a été appelée à examiner de nouveau les droits sur les maïs; elle a maintenu ses précédentes décisions; cependant elle a adopté un amendement de M. Raynal tendant à l'admission temporaire des maïs destinés à la fabrication des alcools bruts à 90 degrés.

Un scandale à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 15 juin. — Un grand scandale vient d'éclater dans notre capitale. Par ordre de l'empereur Alexandre III, la princesse W... vient d'être exilée en Sibérie. Il y a quelques jours un haut fonctionnaire de notre cour épousait sa fille. Dans la corbeille de noces de celle-ci, il avait mis une somme de 20.000 roubles (environ 65.000 francs) en billets de banque.
Cet argent a été volé par la princesse qui, vu les preuves accablantes qu'elle avait contre soi, a avoué ce vol.
Pour ne pas faire le scandale trop retentissant, elle est exilée en Sibérie pour le reste de sa vie.
Son mari qui occupe une haute position à Saint-Pétersbourg et son fils qui est officier de la garde impériale n'ont pas même accompagné la malheureuse, quand elle s'est embarquée à la gare du chemin de fer Nicolajevsk entre deux gendarmes pour se rendre dans son lieu de bannissement. L'aristocratie est indignée chez nous qu'un fait pareil ait pu se commettre.

Le massacre des missions en Chine

Pékin, 15 juin. — L'empereur de Chine vient de signer un décret prescrivant de punir les auteurs des désordres qui se sont produits dans le Yang-Tse et de donner une prompte solution aux affaires pendantes.
Une proclamation en ce sens sera publiée dans toutes les provinces de l'empire.

Contre la France

Rome, 15 juin. — On me fait remarquer la coïncidence d'une double action politique, de la part de la triple alliance contre la France. D'un côté, les journaux autorisés de Berlin et de Vienne insistent sur les dangers de l'idée républicaine en Europe, idée dont la France est la promotrice. La Porte elle-même est entrée dans cette campagne.
D'un autre côté, la *Gazette de la Croix*, dans une lettre de Rome, et dont l'inspiration n'est pas douteuse commence une campagne contre le protectorat français en Orient, sous prétexte que ce protectorat gêne la Russie. L'on sait les attaches de ce grand organe, qui s'occupe de préférence de questions internationales.
Cette coïncidence ne saurait être fortuite, me dit-on. On m'assure qu'elle a pour but de semer des défiances entre la France et la Russie, et en même temps de peser sur le roi Humbert, en agitant le spectre rouge de la République victorieuse. Il est probable que la Russie ne se laissera pas leurrer par ces jeux d'enfants: il est moins probable que le Quirinal évite le piège tendu avec un certain art.

L'Encyclique et l'Episcopat

S. Em. le cardinal Langénieux a envoyé au Pape, en son nom et au nom de son clergé, une lettre de reconnaissance pour l'Encyclique.

Les Tremblements de terre en Italie

Catane, 15 juin. — Hier soir, une violente secousse a été ressentie, ainsi qu'à Modica, à Mineo et à Giarre.

Incendies en mer

Queenstown, 15 juin. — Le steamer *City-of-Richmond*, de la *Inman Line*, est arrivé hier avec le feu parmi les balles de coton de sa cargaison.
Le feu fut signalé à minuit, le 8 juin. Aussitôt, l'émoi le plus grand se manifesta parmi les passagers.
On fit les efforts les plus énergiques pour se rendre maître de l'incendie et l'on remplit, en attendant, les canots de vivres.
A huit heures, le *Counsellor* s'approcha, grâce aux signaux de détresse, et resta auprès du *City of-Richmond* jusqu'à l'arrivée de la *Servia*, qui escorta le steamer jusqu'ici.
Bordeaux, 15 juin. — Hier, un incendie s'est déclaré à bord du navire suédois *Cardiff*, en rade de Bordeaux.
Le feu a pris naissance dans la chambre des machines et s'est communiqué à la soute à charbon. Les pompiers, aussitôt prévenus, se sont rendus maîtres de l'incendie avant qu'il eût pu occasionner de grands dégâts.
Les pertes sont peu importantes.

Le bill Mac-Kinley

On écrit de New-York:
« Le tarif nouveau cause beaucoup de trouble à la douane de New-York. On sait que les objets importés sont taxés *ad valorem* or il est difficile d'apprécier cette valeur; il y a bien un bureau d'experts, mais ses appréciations varient, et le commerce ne sait à quoi s'en tenir.
» A qui faut-il en appeler de la décision de ce bureau? Les cours de justice répondent qu'elles ne peuvent suffire à la besogne et qu'il faut une chambre spéciale. Quand le poste de directeur des douanes n'était pas politique, on pouvait s'entendre; aujourd'hui, on veut appliquer la loi dans sa rigueur, et les plaintes sont nombreuses.
» La situation est on ne peut plus embrouillée. Les exportations en souffrent, et les négociants qui reçoivent les produits étrangers ne savent pas ce qu'ils doivent payer; on leur inflige des amendes qui les ruinent. Le bill Mac Kinley est donc maudit partout. »

LES TIRAGES DE PANAMA ET DE SUEZ

Paris, 15 juin. — Contrairement aux prévisions, les tirages de Panama et de Suez ont eu lieu, cette après-midi, sans incidents.
Au Panama, environ cinq cents personnes; M. Montchicourt est absent: quelques porteurs le réclament. « Il a peur » crie une voix. Un autre demande où se feront les tirages lorsque la boutique (*sic*) sera vendue. Le président répond qu'un avis inséré dans les journaux préviendrait les intéressés quelques jours auparavant.
On procède ensuite aux opérations du tirage.
Le numéro 652.255 gagne 250.000 fr.
Le numéro 853.324 gagne 100.000 fr.
Les numéros 1.386 790 et 112.308, chacun 10.000 francs
Les numéros 871.404 et 1.353.793, chacun 5.000 francs.
Les numéros 1.735.553 — 59.094 — 869 841 — 568.395 — 1.091.516 gagnent chacun 2.000 fr.
Les 50 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs:

1.132.144	1.840.399	915.815	1.573.910
1.758.694	1.293.620	1.415.072	1.119.773
407.094	1.976.128	509 022	138.404
434.741	1.682.389	392.988	589.023
137.536	445.435	1.423.343	1.812.571
1.189.370	1.240.083	1.646.219	359.533
896.385	569 668	847.279	247.166
1.821.316	233 245	415.033	68 574
1.525.831	1.309.015	530.785	1.404.836
1.481.028	387 012	473.491	1.805.375
354.249	1.899.980	1.343.036	424.971
779.928			

La Compagnie de Panama gagne un lot de 10,000, un lot de 5.000 et un de 2,000 fr.
Tirage de Suez. — Le calme est absolu; deux cents personnes à peine sont présentes. On procède sans incidents aux opérations du tirage.
Le numéro 26.761 gagne 150.000 fr.
Les numéro 107.566 et 319 630 chacun 25,000 fr.
Les numéros 124,064 et 140,326 chacun 5,000 fr.
Les numéros suivants gagnent chacun 2000 francs: 76156, 33469, 130774, 161730, 280067, 16821, 265955, 106356, 5725.
D'autre part 1146 autres numéros ont été appelés au remboursement au pair.

AUTRES TIRAGES DU 15 JUIN

Emprunt de Paris, 1865. — Au tirage d'obligations de la ville de Paris, emprunt 1865, le numéro 10,207 gagne 150,000 francs.
Le numéro 252,247 gagne 50,000 fr.
Les numéros 544,015 — 348, 53 — 280,093 — 289 022 gagnent chacun 10,000 fr.
Les numéro 578,803 — 484,425 — 488,536 — 501.213 — 63,483 gagnent chacun 5,000 f.
Bons de la presse. — Le numéro 434.021 gagne 30,000 fr.
Le numéro 496.443 gagne 10,000 fr.
Les numéros suivants gagnent divers lots de 250, 200 et 100 francs.

Le Brigadier et Pandore

Deux gendarmes, un beau dimanche
Chevauchaient le long d'un sentier;
L'un portait la sardine blanche,
L'autre le jaune baudrier,
Le premier dit d'une voix sonore:
« Le CONGO, c'est un bon savon! »
— Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison! »
27054 *Un chansonnier roubaisien à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La situation à Roubaix. — La détente que nous avons signalée hier, paraît s'accentuer; on signale une reprise parmi les tisserands que la grève des rentreurs avait forcés de chômer.
Les rentreurs ne semblent pas disposés à réintégrer les ateliers. Ils se réunissent toujours au siège du syndicat et circulent en ville par petits groupes.
Mardi matin, une grève d'environ 200 trieurs s'est déclarée au peignage mécanique de M. Alfred Motte, rue d'Avelghem. Les trieurs se divisent en deux catégories: les trieurs proprement dits et ceux que l'on appelle « les demi-ouvriers. » Ils sont payés à l'heure. Ils ont réclamé, mardi matin, les trieurs une augmentation de 5 centimes à l'heure, les autres une augmentation de trois centimes. N'ayant pas reçu immédiatement satisfaction, ils ont quitté le travail.
La Commission de la chambre syndicale des rentreurs a fait afficher, mardi après-midi, un manifeste adressé aux petits commerçants.
Ce document est trop long pour que nous le reproduisions en entier: il endosse, une fois de plus, la responsabilité de la situation aux patrons qu'il attaque avec beaucoup de véhémence.
Nous y lisons que les rentreurs ne gagnent, en moyenne, que 30 francs par semaine, et que, s'ils se sont mis en grève, c'est qu'ils ont appris que les patrons voulaient abattre (?) les syndicats, à commencer par celui des rentreurs.
La commission affirme ensuite que les rentreurs sont appuyés par un grand nombre de petits commerçants, et les remercie en terminant au cri de « Vive la solidarité! »

La « Roubaisienne » au Cateau. — Voici les succès obtenus par la *Roubaisienne* au concours de gymnastique du Cateau:
Concours de pupilles: Roubaisienne: mouvements spéciaux, 1er prix; course en section, 1er prix; course individuelle, 3e prix.
Concours de gymnastes; division d'excellence. *Roubaisienne*: Course individuelle, 1er prix, M. Olivier; course en section, 2e prix; concours de mouvements imposé, 2e prix.
Concours de tir en sections; division d'excellence; *Roubaisienne* 3e prix.
Concours de tir individuel; division d'excellence; 2e prix, M. Jules Piesvaux, de la *Roubaisienne*.
Mouvements d'ensemble spéciaux, division supérieure: 1er prix, la *Dunkerquoise*; Cambrai et Roubaix devaient concourir avec Dunkerque mais n'ont pas concouru.
Nos félicitations à nos vaillants gymnastes et à leur chef intelligent et toujours si dévoué, M. Achille Libouton.

Avis militaire. — Aux termes de l'article 21 *modifié* de la loi du 15 juillet 1889, lorsque 2 frères servent comme *appelés*, le dispensé qui en fera la demande ne sera incorporé qu'après l'expiration du temps obligatoire de service de son frère.
Les jeunes gens qui adresseront une réclamation en ce sens, à M. le commandant du bureau de recrutement de Lille, devront faire connaître sur leur demande:
1° Que leur frère sert comme appelé et qu'il n'est ni engagé volontaire, ni rengagé, ni commissionné, ni officier; 2° Leur numéro de tirage et le canton auquel ils appartiennent; 3° Le numéro, le canton et le régiment auquel appartient leur frère; 4° Leur adresse exacte.

Une agression au Petit-Beaumont. — Les attaques *diurnes* se succèdent à Roubaix. Dimanche après-midi, quatre jeunes filles du Raverdi revenaient de la campagne, par le chemin de la [illegible] de Bourguensis, quand elles rencontrèrent plusieurs individus légèrement pris de boissons, qui leur adressèrent des mots plaisants. Les jeunes filles continuèrent leur route, mais les quidams les rejoignirent et les rouèrent de coups. Le garde-champêtre Mayeux, attiré par les cris des demoiselles, accourut: aidé de quelques promeneurs que cette scène avait indignés, il parvint à arrêter l'un des agresseurs qui se nomme Jules Dumont.

L'agression du Beau-Chêne. — Le second complice de l'ignoble attentat, commis vendredi soir, au Pont du Beau-Chêne, se nomme Charles Sœn; c'est un rentreur, âgé de 21 ans, et habitant rue de la Guinguette, cour Dubar. Il résulte des renseignements recueillis que les deux jeunes gens arrêtés jusqu'ici ne sont pas les principaux coupables; tout fait espérer que dans quelques jours ceux-ci seront pincés.

Un endurci. — On se souvient encore à Roubaix que, lorsque l'empereur Napoléon III vint visiter notre ville, on découvrit un complot en vue de faire sauter le train impérial. Un homme, dont la famille est connue à Tourcoing, fut arrêté au moment où il introduisait en France la poudre destinée à accomplir la tentative criminelle, et qu'il était allé chercher en Belgique. Il fut de ce fait condamné à cinq ans de réclusion, et à dix ans de travaux forcés.
Le prisonnier, à l'expiration de sa peine, revint à Tourcoing où il fut de nouveau arrêté pour abus de confiance: il fut encore condamné à cinq ans de prison qu'il purgea à l'abbaye de Loos. Il en sortit, il y a quelques jours, et, dimanche, se trouvant sans ressources, il s'est présenté chez M. Martin, commissaire de police de la rue des Arts, lui demandant de le diriger sur Loos, où il est certain, dit-il, de trouver à s'occuper. Le malheureux a naturellement été éconduit, mais il a de grandes chances pour qu'il réintègre bientôt son ancienne résidence.

Un vol rue du Vieil-Abreuvoir. — Lundi matin, un gamin d'une douzaine d'années, qui a refusé de donner son nom, s'introduisait dans le magasin de M. Lequenne, boulanger. Il ouvrit le tiroir du comptoir et y enleva une somme de six francs. Mme Lequenne, qui était dans sa cuisine, entendit un léger bruit et s'aperçut du fait. Elle sortit aussitôt. Le gamin s'enfuit à toutes jambes, mais il fut poursuivi jusque sur la Grand'Place où il fut arrêté par un agent; il tenait encore en main l'argent volé.

Un vol rue Decrême. — Mme Cottignies, épicière, rue Decrême s'était fait confectionner des poches en toile qu'elle portait constamment sur elle et dans lesquelles elle plaçait chaque jour ses recettes. Lundi matin, en s'habillant, elle déposa cet argent sur un meuble et partit servir des clients. Lorsqu'elle revint, tout avait disparu. La maison ayant plusieurs issues, Mme Cottignies ne sait sur qui porter ses soupçons; le vol a du être commis par une personne connaissant bien l'habitation.

Un vol rue des Longues-Haies. — Des malfaiteurs se sont introduits, la nuit de dimanche, chez M. Vercouterenne, cabaretier, rue des Longues-Haies, 251. Les voleurs, n'ayant pas trouvé d'argent, ont fait main basse sur une certaine quantité d'objets mobiliers. Une enquête est ouverte.

Une tentative de vol, boulevard de Beaurepaire. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des malfaiteurs ont voulu s'introduire chez un professeur habitant le boulevard de Beaurepaire. Après avoir fracturé le volet, ils ont brisé un carreau. Ils ont dû être dérangés par un passant, car ils sont partis sans pénétrer dans l'habitation.

Pour les vélocipédistes.. — Presque tous les sports ont leur manuel: il en existe des douzaines sur l'art de monter à cheval, sur l'escrime, etc. La vélocipédie, qui devient chaque jour de plus en plus le sport à la mode, et qui, dans un avenir prochain, sera d'une application aussi universelle, manquait encore d'un traité pratique donnant l'historique du vélocipède, en démontrant les avantages hygiéniques, fournissant aux débutants les conseils dont ils ont besoin, etc.
Cette lacune vient d'être très heureusement remplie par M. Amédée Maquaire, un technicien doublé d'un ingénieux inventeur: son « traité pratique de vélocipédie », élégamment écrit et donnant sur le « vélo » tous les renseignements qu'il est possible de désirer, sera bientôt le *vade-mecum* de tous les amateurs de ce genre de sport. L'opuscule se termine par une série de dessins, mettant sous les yeux du lecteur une sorte d'exposition de machines vélocipédiques — un « Stanley-show » en raccourci — qui lui permettra de faire un choix éclairé, tant au point de vue mécanique, qu'à celui de l'usage spécial qu'il compte faire de son acquisition.
En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

Un accident, rue de Tourcoing. — Lundi matin, un conducteur de voiture, M. Jules Ennion, passait avec son équipage rue de Tourcoing. En cet instant, M. Léopold Verfaille déboucha de la rue Jacquard et vint se jeter dans les jambes du cheval. Grâce à la présence d'esprit de M. Ennion, qui arrêta son cheval net, il ne reçut que des contusions peu graves et une plaie à la tête nullement dangereux. Le blessé a été transporté cour Delannoy.

Un accident rue Mimerel. — Lundi à trois heures de l'après-midi un charpentier âgé de vingt-cinq ans, travaillait au premier étage d'une maison en construction rue Mimerel, est tombé de son échafaudage. Il vint s'abîmer dans la cave. Le blessé porte aux reins et au genou droit des contusions graves. Il a été transporté chez lui.

Un accident rue Lacroix. — Deux enfants qui passaient lundi matin, rue Lacroix, entendirent des cris perçants. Ils entrèrent dans la maison d'où ces clameurs sortaient, et prévinrent une locataire, Mme Desobry, qui monta à l'étage. Un tisserand, M. Edmond Vanouteguem, dans un accès d'épilepsie, était tombé de son lit et il lui était impossible de se relever. Le malheureux s'était fracturé le genou droit.

Une douce créature. — Une scène de violence a eu lieu dimanche soir, rue Ste-Elisabeth. Une femme, âgée de 42 ans, Mme Hortense Hornaert a été grièvement blessée par une de ses voisines, Mme Castermann, dans les circonstances suivantes: Une certaine animosité régnait entre les deux femmes. Mme Castermann se présenta chez sa voisine en l'apostrophant d'une façon très grossière; sans lui laisser le temps de répondre, elle s'empara de tous les objets qui lui tombaient sous la main et les lança à la tête de la pauvre femme; celle-ci s'affaissa. Lorsque le médecin arriva, elle était sans connaissance. Elle portait à la tête deux blessures, mettant l'os cranien à nu sur une longueur de dix centimètres.
Comme on le pense, cette scène avait provoqué un rassemblement considérable. La police arriva et Mme Castermann fut arrêtée; elle a déclaré que si elle n'avait pas tué Mme Hornaert c'est parce qu'elle n'avait pas pu le faire.

Un enfant blessé à l'Epeule. — Le camion d'un industriel de la rue du Grand-Chemin descendait la rue de l'Epeule, lundi matin: le conducteur, M. Henri Vanderberghe, voulut faire descendre des enfants grimpés sur l'arrière-train du véhicule. L'un des gamins, un bambin de sept ans, Maurice Depraete, eut en sautant les doigts pris dans la manivelle en fer destinée à serrer les chargements, et resta suspendu pendant quelques instants. Des passants se portèrent au secours de l'enfant qui a reçu des contusions au poignet et a eu les deux premiers doigts de la main droite foulés.

Nécrologie. — On annonce la mort de dame Liévine Meurisse, membre du Tiers Ordre de Saint-Dominique, épouse de M. Henri Leplat, décédée dans sa cinquante et unième année, rue de Tournai, 46. Ses funérailles auront lieu, le vendredi, 19 courant, à 9 heures 1/2, en l'église du Très Saint-Rédempteur.

Wattrelos. — Une enquête d'utilité publique est ouverte relativement au projet de division de la section électorale municipale du centre.
Pendant 8 jours du 15 au 22 juin 1891, inclusivement, les pièces concernant le projet seront déposées à la Mairie de Wattrelos, à la disposition des intéressés. A l'expiration du délai de huitaine, le mardi 23 juin, de 3 à 5 heures du soir, M. Debonvry, conseiller d'arrondissement, délégué à cet effet, recevra à la Mairie de Wattrelos, toutes les observations et réclamations pour ou contre le dit projet.

Croix. — MM. Claeys et Dujardin, de la rue de Belfort, à l'Alumette, qui avaient été arrêtés comme complices dans les vols de laines commis à Roubaix, ont été mis en liberté provisoire, sous la condition qu'ils se tiendraient à la disposition de la justice.
— On sait que la société de gymnastique la *Patriote*, s'était rendue dimanche au Cateau pour assister à un concours.
On nous rapporte qu'un gymnasiarque, Gustave Vanhoutte, habitant la Ruelle, à Croix, serait tombé au cours des exercices et se serait fait des blessures assez graves. Il n'aurait même pas pu revenir, dimanche soir.

Lys les Lannoy. — Conseil municipal. — *Session ordinaire de mai.* — Séance du 15 janvier 1891.
La séance est ouverte à 5 h. 1/4 sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire.
Sont présents: MM. Agathon Jonville, Pierre Echevin, adjoints, Delannoy, Louis Meurisse, Pierre Dubar, Corsin, J. Barbieux, Henri Desprets, François Benscart, Aimable Selosse, Alphonse Fauvarque, Pierre Desprets, Achille Droissart, Paul Salembier, Louis Lepers, Henri Gossart, Pierre Six, Jules Hespel.
Absent: M. J.-François Hespel.
M. Liénart, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 16 mars 1891, qui est adopté sans observations.
M. le Maire. — Vous savez que le projet de pavé du Pile à la frontière a été rejeté par le Conseil municipal de Roubaix. M. le docteur Derville, conseiller, a fait erreur en déclarant qu'un dixième seulement de la population était intéressé à la construction de ce chemin. (Approbations). Moi, je dis qu'il y a certainement la moitié des habitants qui désireraient voir construire cette route qui relierait directement la gare du Pile à la frontière. Elle diminuerait la distance de Roubaix à Tournai de 3 à 4 kilomètres au moins. (Approbations).
C'est une question dont nous n'avons plus à nous occuper et il est regrettable que Roubaix n'ait pas accepté. Si ces messieurs avaient connu la commune de Lys, comme nous la connaissons, ils n'auraient certes pas voté ainsi.
Quand M. Derville vient dans l'agglomération, il suit la rue Bois et il ne voit que ce quartier.
M. Echevin. — M. Derville devrait chercher à diminuer sa route pour aller voir ses malades; mais nous n'avons pas à nous occuper de ce que font nos conseillers voisins.
M. le Maire. — Ce projet n'est pas nouveau, M. Delannoy l'avait soumis il y a une vingtaine d'années.
M. le Maire. — Si M. Derville était venu à Lys consulter quelques conseillers, ces derniers auraient pu lui prouver l'utilité de la route projetée.
Enfin c'est une question enterrée pour le moment.
Le conseil aborde le budget supplémentaire de 1891.
M. le Maire. En ce qui concerne le recensement, vu l'accroissement de la population, je propose de voter 30 fr. au lieu de 25 fr.; adopté.
M. Henri Desprets demande qu'on vote des remerciements aux personnes qui s'en sont occupées. Adopté.
Le Conseil vote 2,000 fr. pour le chemin dit Galleis.
M. le Maire. — M. Dubar ne voulant plus se charger des distributions pour le bureau de bienfaisance, j'ai prié le garde de le faire.
M. le Maire fait ensuite l'éloge de M. Delahousse et propose de lui voter 100 fr de supplément. Adopté.
M. le Maire lit une lettre de M. Legrand, président de la société de gymnastique l'*Avant Garde*. Nous avons déjà, dit-il, voté le principe d'une subvention l'année dernière, il ne reste plus qu'à fixer la somme.
Un conseiller. — D'autres sociétés viendront encore, on n'en finira plus.
M. Henri Desprets propose de voter 150 francs.
M. Echevin. — 100 francs me semblent suffisants. Adopté.
Le budget supplémentaire est ensuite voté. Il reste sur ce budget, après les nouvelles dépenses portées environ 100 fr. d'excédent de recettes que nous inscrirons pour l'entretien des edifices communaux.
L'ordre du jour appelle l'examen du budget primitif de 1892, qui est adopté.
Pour la poste, M. le maire dit qu'il fera la demande d'une deuxième distribution.
L'assemblée vote 100 fr. à M. Parmentier, docteur, pour tubes fournis à l'occasion de la vaccination des enfants de l'école.
Un conseiller demande qu'on ferme le cimetière la nuit.
M. le Maire. — A propos du cimetière, on a parlé de faire un abri. Je demande au Conseil l'autorisation de faire les démarches nécessaires. — Accepté.
M. le Maire lit ensuite une pétition émanant des habitants relativement aux marchands forains qui viennent s'installer tous les quinze jours en face de la filature de MM Boutmy frères. Les pétitionnaires demandent qu'on leur impose une taxe supplémentaire.
M. le Maire dit que s'ils paient leur place, on ne peut pas les empêcher. A moins de supprimer complètement ce marché.
Plusieurs conseillers font remarquer que ce genre de trafic cause un préjudice aux commerçants de Lys.
Après une assez longue discussion, M. le Maire met aux voix la question du maintien ou la suppression de ce marché.
Par 11 voix contre 8 le Conseil supprime le marché.
M. le Maire. — Je prendrai un arrêté conforme à ce vote.
Après une question de patente soulevée par M. Salembier, la séance est levée à 6 h. 30.

Lys-les-Lannoy. — Le Président de la société de gymnastique l'*Avant Garde* avait adressé une requête au Conseil municipal, en vue de favoriser d'une subvention la dite société. Au texte de la pétition, pareille demande avait été déjà formulée l'an dernier: mais le bruit ayant couru que la société était composée d'étrangers, la subvention, dont le principe avait été cependant admis, avait été ajournée. L'allégation ayant été mise à néant, et les gymnastes de Lys-les-Lannoy s'étant distingués au concours de Tourcoing, où ils ont remporté le 3e prix dans leur division, le Président de l'*Avant-Garde* a conclu en formulant le vœu que sa requête fût admise, pour le plus grand bien et le développement si désirable de la société.
On a vu plus haut que le Conseil a accordé une somme de cent francs.

Baisieux. — *Incendie d'une ferme.* — Dans la soirée de dimanche, à neuf heures et demie, le feu s'est déclaré chez M. Leruste, fermier, au hameau du Sin et a détruit la plus grande partie des bâtiments.
C'est dans le grenier de la maison d'habitation que l'incendie a pris naissance. Bientôt le corps de logis ne formait plus qu'un immense brasier.
L'alarme fut aussitôt donnée et de nombreux voisins accoururent. On parvint à retirer des écuries: 16 vaches et quatre chevaux, seul un porc a été rôti.
Ce n'est qu'à quatre heures, lundi matin, qu'on est parvenu à se rendre maître du feu.
Il ne reste plus de la ferme que la grange et les récoltes.
Les dégâts, évalués à 8.750 francs, sont couverts par une assurance de 17.000 fr., à la Compagnie l'*Aigle*.
Quant à la cause de l'incendie, elle est inconnue.
Vers le soir, le même jour, le feu s'était déclaré dans du fumier chargé sur des chariots et placés dans un hangar avoisinant la ferme.

COMMUNICATIONS DIVERSES

La « Roubaisienne ». — Notre société municipale de gymnastique va se faire construire un nouveau local plus en rapport avec son importance croissante. A cet effet, les anciens gymnastes qui veulent entrer dans la société de garantie sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir, mardi, à 9 heures, au « Grand café ».

Laiterie de la Macquellerie. — Lait garanti pur non écrémé. (*Voir annonce 3e page.*) 26703

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

16 juin 1832. — Ordonnance royale changeant le mode de nomination des membres des chambres consultatives des arts et manufactures. — L'assemblée électorale comprit, à Roubaix, outre les membres de la chambre consultative, les membres du conseil des Prud'hommes et 20 notables choisis moitié par la chambre, moitié par le conseil. La chambre resta composée de six membres renouvelés annuellement par tiers, et ne pouvant être réélus plus d'une fois sans interruption d'exercice. Elle nomma chaque année son président; mais l'ordonnance portait que le maire

FEUILLETON DU 17 JUIN 1891. — N° 51

HONNEUR ME TIENT

Par LOUIS DAVYL

DEUXIÈME PARTIE

CAÏN

IV

— Et de quelle nature étaient ces dettes, pour vous obliger au crime? Je veux le savoir; peut-être la cause plaidera-t-elle en faveur de l'action, et je serais heureux, je l'avoue, de trouver à votre actif une circonstance atténuante.
Alain se tut.
— Vous ne voulez pas répondre
— Pourquoi répondrais-je? Ce serait une honte de plus ajoutée à tant de hontes. Je suis un joueur, j'ai pris cet argent pour me libérer. Je demeure sans excuse, et les plus indignes besoins m'ont seuls sollicité à faire ce que vous savez.
Alain, se voilant la face de ses deux mains:
— Je [illegible] grâce tout à l'heure? c'était une lâcheté nouvelle; je ne mérite ni pardon ni miséricorde. [illegible] qu'on n'expie que d'une [illegible] encore!
— Asseyez-vous! commanda Jean.
Puis, ayant pris lui-même un fauteuil et s'étant placé vis-à-vis le coupable:
— Vous rappelez-vous notre père? demanda-t-il.
Alain baissa la tête, mais une larme avait brillé dans ses yeux.
Jean la vit et continua.
— C'était une nature exquise, ce duc de Mauclerc; une âme forte, un cœur tendre et un des esprits les plus élevés et surtout les plus droits que j'aie jamais connus.
[illegible] au fond de ce gentilhomme, un tel sentiment de l'honneur, un si profond respect de la parole jurée et, par-dessus tout, un si immense amour de la justice, que, quelque miséricordieux qu'il fût, une bassesse, et celui qui l'avait commise, lui causaient une répulsion instinctive.
Epuisé par ses travaux, déçu dans tous ses projets et ayant perdu toute espérance, il est mort pauvre et presque sans gîte, dans ce pays conquis par son ancêtre et où, jadis, ceux qui portaient son nom marchaient en triomphe et escortés de milliers de clients et d'esclaves.
Il s'est éteint chez un ancien serviteur de notre famille, sous un toit d'emprunt, couché sur une litière de bambous; j'ai entendu ses dernières paroles, j'ai vu couler ses dernières larmes, et j'ai reçu, sur mes lèvres, son dernier soupir.
J'avais dix-huit ans à peine. Il s'est éteint dans mes bras, ses mains dans mes mains. A genoux, j'ai reçu pour vous la bénédiction suprême de ce grand cœur, trop grand pour la terre, et que réclamait le ciel.
Alors, s'exaltant au souvenir de cette sombre agonie, Jean s'écria:
— O cher père bien-aimé, vous êtes parti de ce monde, sans un écu et sans asile, plus pauvre que le mendiant de la route; mais, en vous en allant, vous m'avez laissé l'inestimable richesse: le respect d'autrui et l'amour de l'honneur!
Alain tendit les mains vers Jean.
Celui-ci reprit:
— Votre mère et vous furent sa dernière pensée, de même que votre avenir et votre état dans le monde avaient été sa constante préoccupation.
Lorsqu'il fût mort, aidé par mon oncle, le père de Madeleine, à qui, entre parenthèses, nous devons tout, car mon oncle a tout sacrifié pour nous, je compris que le meilleur moyen de pleurer ce mort et de lui faire des funérailles dignes de sa tendresse pour vous était de me dévouer aux siens corps et âme.
Je n'ai jamais manqué au serment fait sur le cadavre de mon père. De tout ce que j'ai gagné, je n'ai jamais disposé pour moi, de la plus mince somme; au reste, je savais comment on pratiquait le sacrifice: des années, je l'avais vu à l'œuvre.
Je ne demande pas ce que vous m'avez rendu en échange!
Ma mère ne m'a jamais chéri. Tout enfant, c'était à vous que son cœur appartenait.
Mon père et moi ne venions que bien après dans sa tendresse.
Je l'ai compris vite, j'en ai beaucoup souffert, j'ai souvent pleuré; mais, à travers les habitudes d'une vie si dure et si tourmentée, la sensibilité s'émousse peu à peu et les besoins du cœur deviennent moins impérieux.
Le souvenir d'une femme avait remplacé dans mon cœur tout ce dont j'avais été privé; je l'aimais, je l'aime au-dessus de tout et par-dessus tout. Je viens de la perdre.
— Quoi! s'écria Alain.
— Elle vient de m'être à jamais ravie. Elle a expié votre crime en sacrifiant son existence entière... Oui, continua le duc, vous m'avez frappé dans les parties les plus sensibles de mon être: dans mon orgueil et dans mon amour.
Je venais de l'apprendre, j'étais aimé de Madeleine que j'adorais!
Alain regarda son frère; jamais, pas plus que Mme de Mauclerc, il ne s'était douté du sentiment qui unissait ces deux cœurs.
N'osant interroger, il attendit que l'autre continuât.
— S'il n'a pas éclaté d'esclandre hier soir chez M. Vaillant, c'est à elle que vous le devez.
Elle m'a ordonné de partir et je me suis enfui.
Cette noble fille que vous et ma mère avez laissée à l'écart pendant tout sa jeunesse, que vous avez privée de toutes distractions et de tous plaisirs: qui a tenu ici, dans le salon de sa tante, le rôle outrageant de la parente pauvre, et a été ravalée presque aux fonctions d'une sorte de femme de confiance au milieu même de cet hôtel où ont vécu ses aïeux; cette Mauclerc, que vous avez abreuvée de déboires et d'humiliations, qui n'a jamais eu un sou en maniement et végétait en mendiante au milieu de votre luxe et de vos folles dépenses, vous ne savez pas ce qu'elle a fait pour vous, qui avez été jusqu'à ce jour le tyran dédaigneux et le bourreau poli.
Et après avoir écrasé son frère sous son regard:
— Se sachant aimée de M. Poirier et afin que cet homme ne nous perdît pas d'un mot et ne vous déshonorât pas aux yeux de tous, elle a renoncé à l'espérance, à l'amour et à l'avenir de bonheur que je lui avais promis.
Alain, haletant, regardait avec des yeux hagards.
— Alors? murmura-t-il plutôt qu'il ne le prononça.
— Alors elle a écrit à cet homme, l'a prié de passer ici, et, pour nous sauver tous, a commis un mensonge sublime et engagé sa foi. Voilà ce qu'elle a fait!
— Ah! c'est affreux! s'écria Alain; je suis un misérable indigne de pardon et même de pitié.
— Vous ne savez pas tout encore! continua l'autre; dévouement inutile; immolation en pure perte, car je l'avais prévenue. Quand elle se plongeait dans le gouffre, j'étais déjà gisant au fond de l'abîme, mû par la même pensée; et, quand Madeleine donnait sa vie pour vous, Jean Leroux avait déjà sacrifié son honneur pour effacer la souillure imprimée à votre écu.
Alain demeurait hébété et stupide.
Tout à coup, Jean qui, comme un fauve, arpentait la chambre, s'arrêta.
— Ecoutez-moi bien: je vous défends de songer désormais à cette union projetée par vous et ma mère.
Je veux que cette enfant, dernier espoir de cet admirable vieillard, soit heureuse. Elle ne tombera pas dans vos mains; je mettrai tout en œuvre pour que ce sacrifice ne soit pas consommé.
Elle vous aime, je le sais, mais Dieu, qui doit être juste, guérira ce cœur. Votre contact la fanerait avant l'hiver, et ses yeux bientôt ne lui serviraient plus que pour pleurer.
— Vous pouvez demeurer sans crainte à ce sujet: désormais mon avenir ne se trouve pas plus du côté de Mlle Vaillant que d'un autre. D'abord je suis indigne d'elle.
— ... De toutes et de tous, souvenez-vous-en!...
— Qu'il me reste peu de temps pour me souvenir! pensa Alain.
Lorsque Madeleine avait compris qu'il lui était impossible de retenir Jean, et qu'elle le vit ouvrir la porte avec fracas et s'élancer sur son frère, nous avons dit qu'elle resta sans force et sans voix, et que ce fut à peine si ses yeux purent suivre la silhouette des deux frères se perdant au tournant de l'escalier.
Lorsqu'elle eut entendu qu'on fermait avec violence l'appartement d'Alain, elle se sentit envahie par une peur indicible.
Elle craignait tout de la colère de l'un et de la faiblesse de l'autre.
— Il est si mou et a si peu de sens moral, pensait-elle, que je le crois capable de porter jusqu'au paroxysme la rage de son frère.
Mon devoir est de les rejoindre et de les séparer.
Sans réfléchir davantage, elle gravit l'escalier, s'engagea dans le couloir et, arrivée en face de l'appartement, écouta si elle pouvait entendre quelque chose.
Rien! elle eut beau tendre l'oreille à la serrure, elle ne perçut qu'un bruit confus et indistinct.
Elle s'avança plus loin.
La porte donnant dans la chambre à coucher de son cousin et contiguë au salon de tapisseries, où ils se trouvaient tous deux sans doute, était entr'ouverte.
La jeune femme pénétra dans la pièce.
Un grand lit à baldaquin, protégé par de lourdes tentures en serge rouge, bordées d'un galon camaïeu, se trouvait placé dans le fond.
La porte donnant accès dans le salon se développait du côté du lit, le long des tentures.
Madeleine s'avança sur la pointe des pieds, et, se faufilant entre le lit et la ruelle, pût gagner la portière.
Les sons ne lui semblèrent plus si confus et, en essayant les plus énergiques efforts, elle parvint à saisir quelques membres de phrase.
Mais tout cela était incohérent et sans suite.
Parfois la voix de Jean s'élevait éclatante et elle pouvait alors entendre et comprendre; mais l'ordre d'idées dans lequel se mouvaient les deux frères lui échappait complètement.
Il y avait des éclats, puis des bruits sourds auxquels succédaient de longs silences.
Ce que la jeune femme désirait à tout prix savoir, c'était l'attitude prise par chacun des frères vis-à-vis de l'autre.
Alain paraissait-il soumis, repentant et humilié, ou bien sa vanité ordinaire, le conseillant, lui avait-elle conseillé de payer d'audace?
Elle entendit la voix de Jean prononcer son nom. Ne pouvant plus tenir à l'angoisse qui la dévorait, elle s'approcha de la porte, tourna le bouton, et un écartement se produisit entre le chambranle et le panneau.
Ce fut à cet instant-là même que Jean répondait à son frère:
— Vous êtes indigne de toutes et de tous, souvenez-vous-en!
Alain ne parlait plus; il restait atterré.
Un phénomène tout nouveau se passait en ce jeune homme.
Jamais le marquis de Mauclerc n'avait sérieusement réfléchi; gâté par sa mère jusqu'à l'idolâtrie, en aucun instant de sa vie, il n'avait trouvé de réels obstacles contre ses passions ou ses vices.
Il avait eu l'habitude de voir chacun céder devant sa beauté, sa jeunesse, son esprit et son grand nom.
Il en était parvenu à croire que lui, le marquis de Mauclerc, n'avait pas été pétri du même limon que les autres hommes.
Il s'était conduit dans la vie comme quelqu'un ne voyant jamais que lui et pensant que partout devait se refléter son image.

(*A suivre.*) LOUIS DAVYL.

AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, LILLE
GANTS JOUVIN, usage garanti
Parapluies et Encas L'AIGUILLE, dernière élégance
26673